

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 juillet 2023

à 18h, à l'Espace Saint Exupéry

Date de convocation : 29 juin 2023	Le quorum étant atteint :
Président de séance : M. Eric LE DISSÈS, Maire	Conseillers en exercice : 39
Secrétaire de séance : M. Grégory PANAGOUDIS	Présents : 29 Représentés : 10 Absents : /
Délibération publiée le :	Résultat du vote, au scrutin ordinaire,
Enregistrée en Sous-Préfecture le :	après débats contradictoires :
Accusé de réception en Sous-Préfecture n°	Suffrages exprimés : 39
	Votes pour : 35 Abstentions : 0
	Votes contre : 4 Non participations : 0
	M. Aléo, Mme Lovera, M. Irles, M. Martinez,

Présents : LE DISSÈS Eric, COLIN Patricia, TERRIER Gérard, ARGENTI Céline, BIOLLEY Claude, TARDY Véronique, VILORIA Patrick, BLOCQUEL Jean-Marc, PENNICA Christelle, ABADIE Dominique, ROS Marie-Rose, GRASSINI Joseph, AUFFRET Yves, PENELET Sylvia, VINCENTELLI Michel, POMMIER Jocelyne, CAMISULI Antoine, BELLON Patricia, VANDEVOORDE Claudette, FODERA Bina, PRADEL Véronique, MIGLIORE Eric, PANAGOUDIS Grégory, MICOTTI Sophie, CATONI Monique, IRLÈS André, LOVERA Magali, GARGANI Marie Claude, MARTINEZ Jean.

Pouvoirs : LO IACONO Michel à ARGENTI Céline, CHARVOT-ISNARD Jeanine à BIOLLEY Claude, ESCOLLE Laurent à TARDY Véronique, ARAKÉLIAN Rémy à VILORIA Patrick, CANTO Bernard à BLOCQUEL Jean-Marc, SANCHEZ Anthony à ABADIE Dominique, FLORENTINO Manuel à AUFFRET Yves, BRIÈRE Isabelle à PENELET Sylvia, PRUVOST Amandine à VINCENTELLI Michel, ALEO Adrien à IRLÈS André,

Absents : /

N°23070608	Création d'un poste de vacataire « Chargé de mission Commande Publique auprès de la Direction Générale »
-------------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu l'avis de la commission Finances, Administration générale, Personnel, rendu le 21 juin 2023 ;

Considérant les nécessités de la Direction de la Commande Publique ;

Considérant que les trois conditions cumulatives pour qu'un emploi soit qualifié de vacataire sont réunies :

- occupation d'un emploi non permanent, en dehors de toute considération de volume horaire ;
- rémunération attachée à l'acte et sur états mensuels ;
- réalisation d'une tâche précise et déterminée dans le temps.

La Direction Générale des Services a besoin d'être accompagnée sur des missions de conseil juridique en Marché Public et sur le suivi de dossiers structurant pour la collectivité.

Ainsi, il est proposé de créer un poste de vacataire « Chargé de mission auprès de la Commande Publique » selon les modalités suivantes :

- Niveau de recrutement : BAC +4 et expérience de plus de 5 ans en matière de Commande Publique ;
- Rémunération à la prestation d'une journée : 300 euros bruts.

La prestation sera effectuée avec un nombre d'interventions limité à 52 vacations annuelles en présentiel ou en distanciel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **de créer** un poste de vacataire « Chargé de mission Commande Publique auprès de la Direction Générale » dans les conditions définies ci-dessus,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à recruter un agent dans ce cadre,
- **de dire** que les crédits sont prévus au budget 2023, chapitre 012.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Le secrétaire de séance,
Grégory PANAGOUDIS**



**Le Maire,
Eric LE DISSÈS**



Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille, par courrier ou par saisine dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.